



DÉLIBÉRATION du conseil municipal du mercredi 08 juillet 2026

Délibération n° 7
DEL 2026/075

OBJET :

Cession de parcelle de la commune au profit de l'association « Aéroclub » de Graulhet

Date de convocation : 02 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 08 juillet 2026 à 19 heures 00, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 32

M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - M. MARQUES Pédro - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérèse.

Absents avec pouvoir : 1

M. CATHALAU Pierre (pouvoir VERDEIL Benjamin).

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme KAOUANE Louisa.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 33

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Vu la délibération n°102/2025 en date du 11 décembre 2025 relative à la cession de la parcelle B 2513 lieudit l'aérodrome à l'Aéroclub de Graulhet,

Vu le plan de division du Géomètre en date du 12 janvier 2026 mettant à jour les parcelles et surfaces concernées pour un total de 492 m² ;

- Parcelle B 2736 pour une contenance de 446 m²
- Parcelle B 2733 pour une contenance de 19 m²
- Parcelle B 2734 pour une contenance de 27 m²

Vu l'avis des domaines en date du 03 juin 2026 estimant la valeur des parcelles B 2736 - B 2733 et B 2734 propriétés de la commune à 5 900 Euros, assortie d'une marge d'appréciation de 15%,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les parcelles cadastrées, section B 2736 - B 2733 et B 2734 d'une superficie totale de 492 m² situées à l'aérodrome de Graulhet appartiennent à la commune de Graulhet. Le bâtiment existant édifié sur cette portion de parcelle est occupé par l'AEROCUB au titre d'utilisateur ;

L'AEROCUB est propriétaire des parcelles mitoyennes section B n°2575, n°2576 et n°2577. Elle a pour projet de démolir à sa charge l'intégralité des bâtiments et de les reconstruire en intégrant sur la toiture des panneaux photovoltaïques ;

Afin de concrétiser ce projet il est indispensable que l'AEROCUB soit propriétaire de l'intégralité des parcelles concernées, et puisse acquérir en amont les parcelles cadastrées section B n°2736, n°2733, n°2734 ;

Dans son courrier en date du 30 juin 2026, Monsieur REMAZEILHES Christophe propose un prix d'acquisition de 5 900 € euros conforme à l'avis des domaines ; la prise en charge des frais d'acte notarié, d'étude de sol et de géomètre ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE PROCEDER à la cession des parcelles section B 2736 - B 2733 - B 2734 d'une contenance de 492 m², à l'AEROCUB de Graulhet représentée par son Président Monsieur REMAZEILHES Christophe.

- DE FIXER le prix de vente à 5900 Euros.

- QUE les frais de géomètre, d'étude de sol et d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou la personne qu'il aura désignée, à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Benjamin VERDEIL

Le secrétaire de séance : Louisa KAOUANE



Déposée en Préfecture le : 13 JUL. 2026

Publiée le : 13 JUL. 2026